

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA CAPB LORS DES CONGES DE L'AGENT COMMUNAL EN CHARGE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

L'an deux mille vingt-trois, et le onze avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth

PROCURATION : DIRIBARNE Lionel à BEHOTEGUY Maïder

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire expose à l'assemblée délibérante la difficulté de remplacer l'agent communal en charge de l'Agence Postale Communale lors de ses congés annuels par un agent techniquement formé à ce poste. Par délibération en date du 12 avril 2022, le Conseil Municipal avait accepté la convention de mise à disposition de l'agent d'accueil de la maison des services Eihartza de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour le remplacement de l'agent communal de l'APC. Cet agent n'étant plus en charge de l'accueil de la maison des services et étant remplacé par Mylène DARROTCHETCHE, elle-même en charge de cet APC jusqu'au 31 janvier 2023, une nouvelle convention doit être prise.

L'agent d'accueil, Mme Mylène DARROTCHETCHE, ayant donné son accord pour cette mise à disposition, et la Vice-présidente des Ressources Humaines et du dialogue social de la CAPB ayant donné un avis favorable, la Maire propose de soumettre le projet de mise à disposition au vote du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, où l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ACCEPTE** la convention de mise à disposition de personnel présentée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour le remplacement de l'agent communal en charge de l'Agence Postale Communale lors de ses congés ou de ses formations ;

**AUTORISE** la Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces afférentes à ce sujet.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

